Commune d'USSAC

Téléphone : 05.55.88.17.08
Télécopie : 05.55.88.36.50

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCISION DU MAIRE

Prise en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Décision N° MA-DEC-2026-004 du 09 février 2026

OBJET : attribution du marché de prestation intellectuelle pour la mise à jour du plan de zonage et la restitution CNIG du PLU

Le maire de la commune d'USSAC,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L. 2120-1 1° et R. 2122-8,

Vu l'avis publié au JORF n° 0302 du 26 décembre 2025 (NOR : ECOM2530077V) relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégation de compétence concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de services, d'un montant inférieur à 214 000 € H.T., ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la mise à jour cartographique du plan de zonage et à la restitution numérique du PLU approuvées selon les recommandations du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG), suite à la procédure de modification simplifiée n°4 réalisée par la commune,

Considérant l'offre de prix en date du 21 janvier 2026, présentée par le bureau d'études DEJANTE VRD & CONSTRUCTION SUD-OUEST,

DÉCIDE

Article 1 : le marché de prestation intellectuelle pour la mise à jour du plan de zonage et la restitution du PLU selon les prescriptions nationales pour la dématérialisation des documents d'urbanisme - CNIG PLU - est attribué au bureau d'études DEJANTE VRD & CONSTRUCTION SUD-OUEST, située 75 avenue de la Libération, 19360 Malemort, pour un montant total de 690,00 € HT (soit 828,00 € TTC).

Article 2 : les prestations incluent :

- la mise à jour cartographique du plan de zonage + l'impression d'un jeu de plans (forfait : 230,00 € HT).
- la restitution numérique du PLU approuvé selon les recommandations CNIG (forfait : 460,00 € HT).

.../...

Publié le : 09/02/2026 17:17 (Europe/Paris)
Par : Laurent L
https://www.ussac.fr/documents_administratifs/51758

Article 3 : conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors du prochain conseil municipal.

Article 4 : le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site internet de la commune. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de cette publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux, qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut décision implicite de rejet).

Décision N° MA-DEC-2026-004 du 09 février 2026

Certifiée exécutoire après transmission
à la Sous-Préfecture de Brive-la-Gaillarde
et publication sous forme électronique
sur le site internet de la commune le 09 FEV. 2026

MAIRIE D'USSAC CORREZE

Pour extrait certifié conforme,
le maire,

Jean-Philippe BOSSELUT

Publié le : 09/02/2026 17:17 (Europe/Paris)
Par : Laurent L
https://www.ussac.fr/documents_administratifs/51758

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

attribution du marché de prestation intellectuelle pour la mise à jour du plan de zonage et la restitution CNIG du PLU

Date de transmission de l'acte : 09/02/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 09/02/2026

Numéro de l'acte : MA-DEC-2026004 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 019-211927405-20260209-MA-DEC-2026004-AU

Date de décision : 09/02/2026

Acte transmis par : Christine BORDAS

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Services

Publié le : 09/02/2026 17:17 (Europe/Paris)
Par : Laurent L
https://www.ussac.fr/documents_administratifs/51758